

# Charte du promeneur en forêt

Il sait que le feu est l'ennemi de la forêt.



Il n'abandonne pas ses déchets en forêt.



Il modère ses cueillettes et sait que les fleurs arrachées ne repoussent pas.



Il sait que les jeunes pousses sont fragiles. Il se garde de troubler leur croissance.



Il fait attention à son chien : les animaux de la forêt sont chez eux.



Il s'interdit de pénétrer en forêt avec un véhicule motorisé (moto, quad, 4X4).



Il fait du VTT sur les routes et allées forestières sans pénétrer dans le sous-bois.



Il sait que les chantiers forestiers sont des zones dangereuses.



Il sait que les branches cassées peuvent tomber à tout moment.



Il sait que les tas de bois peuvent s'écrouler si on les escalade.

